



Remboursement véhicule accidenté par assurance

Par **loic**, le **05/08/2009** à **10:34**

Bonjour, rnrnrnEn rentrant de vacances le 30/07/09, j'ai trouvé mon véhicule accidenté. rnLe tiers responsable a été identifié et la police a fait le constat avec rncette personne.rn Les réparations se montent a 2700?, et la valeur du véhicule estimée par rnl'expert à 750? (moi, je ne trouve pas de véhicule identique à moins de rn1500?). L'assurance refuse de me rembourser au-delà de la valeur vénale rndonnée par l'expert et m'impose donc de la mettre a la casse! Étant sinistré rnon responsable, je souhaiterais que les réparations soient faites sur mon rnvéhicule (à hauteur de 2700?), malgré qu'elles soient supérieures à son rnpx, car dans ce cas de figure, je ne perdrais pas d'argent. L'assurance me rndit que cela ne se fera pas car c'est un enrichissement du véhicule!? Le rncôût des réparations est élevé car il y a de la tôle a découper... je ne rndemande pas qu'on me pose des jantes en aluminium...!rnPuis-je imposer les réparations à mon assurance et comment faire? si cela rnn'est pas possible légalement, comment me faire indemniser au prix juste de rnremplacement de mon véhicule afin de ne pas être perdant? Merci d'avance.